

Rapport N° 210/2020

Demande de crédit de CHF 905'000.- TTC pour le développement du secteur de Gare et l'organisation d'une étude test.

Réponse à la motion du 07 octobre 2019 de M. le Conseiller communal Fabien Héritier, intitulée « Gare nord ».

Nyon, le 4 janvier 2021

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission en charge du présent rapport s'est réunie les 2 septembre, le 20 octobre et 10 décembre 2020 à 19h00 en présence de Monsieur Maurice Gay, Municipal en charge de l'Urbanisme, Madame Probst, cheffe de service et Madame Bussard Cheffe de projet (pour les séances 1 et 3).

Elle tient à les remercier pour leurs explications concrètes et détaillées.

Cette commission était composée de Madame Laure Damtsas, Monsieur Claude Farine, Monsieur Alexander Federau, Madame Edyta Graf, Monsieur Robert Jenefsky, Madame Taina Pieren (excusée pour le 10 décembre) Monsieur Fabien Héritier (excusé pour les séances du 20 octobre et du 10 décembre) et de Monsieur Philippe Glasson Président et rapporteur.

Introduction

Ce préavis est central à tout point de vue : géographiquement, urbanistiquement, déplacement et sociologiquement. Ce préavis propose une méthode pour définir un avenir et un cadre pour cette zone critique : gare sud et gare nord, interface Martinet-Morâche-Vielle-ville. Parmi les enjeux, il faut mentionner :

- Création d'espaces publics
- Organisation des transports publics
- Planification des constructions et droits à bâtir
- Modernisation de la Gare
- Augmentation des trafics
- Adaptation de l'accessibilité (taxis, vélos, dépose-minute)
- Nouveau plan d'affectation Martinet-Morâche.
- Circulation et stationnement des vélos (motion Héritier)

Cette liste n'est pas exhaustive, mais souligne la difficulté de réalisation.

Méthodologie

Il existe deux possibilités : un mandat d'étude parallèle (MEP) ou une étude test :

La première option fait appel à plusieurs équipes dont un jury confronte les propositions, pour ne retenir au final qu'une solution unique et contraignante.

La deuxième option permet de générer plusieurs projets, de les combiner éventuellement et d'échanger sur plusieurs solutions. Cette option a été choisie par plusieurs autres villes (Yverdon, Prilly, Renens etc...).

Le financement

Il est important et assuré par la ville seule. Les CFF et l'Office cantonal de la mobilité y participeront rétroactivement. Les CFF devraient participer à hauteur de 25 à 30%, le taux de participation sera précisé après négociation au vu de l'importance des droits à bâtir définis. Les détails sont explicités sur le tableau A.

Tableau A

Détail financiers du point

Pour rappel, le montant total sollicité au Conseil communal se décompose de la manière suivante.

Etude-test	CHF 685'000.-
Elaboration du plan guide	CHF 80'000.-
Organisation de l'atelier créatif pour le Martinet	CHF 80'000.-
Démarches participatives, analyses et communication	CHF 60'000.-
Total (TTC)	CHF 905'000.-

Etude Test

Les coûts liés à l'étude-test sont répartis de la manière suivante :

	Montant (en CHF)
Rémunération des équipes (CHF 75'000.- équipes)	375'000.-
Rémunération du bureau organisateur	130'000.-
Rémunération des experts	80'000.-
Maquettes (CHF 5'000.-/maquette)	25'000.-
Etude économique	40'000.-
Divers (vernissage, communication,...)	35'000.-
Total	685'000.-

Le cahier des charges

Il sera établi dans un deuxième temps. Des lignes directrices ont été établies par la Municipalité. Il ne comporte pas de limitation en dehors de celle du secteur. Ainsi la gare peut être démolie ou déplacée. La CAU ou les usagers (démarche participative) peuvent être consultés ; le parking et le transit des vélos doivent être traités.

Les craintes

- La problématique vélo : elle se concentre sur plusieurs points :
 - Attente trop longue avant solution
 - Nécessité d'une station vélo rapidement
 - Réalisation d'un passage nord-sud autre que la Morâche.
- Le trafic routier : les voitures ne vont pas disparaître en raison du retard pris par le projet de la RDU, il faut concevoir des solutions nouvelles et disruptives.
- Les délais : l'étude devrait s'achever fin 2021. Cela signifie que le processus total va s'étaler sur environ dix ans. Il faut donc trouver des solutions intermédiaires surtout pour les vélos.

Les questions

- Atelier créatif du Martinet. On peut se demander comment ces ateliers coûteux (CHF 80'000.) seront organisés ?
 - Le prix est lié au coût du bureau organisateur, celui des experts pour deux jours de travail avec au final la rédaction d'une synthèse de ce même travail.
 - Dialogue entre les experts mandatés, les services communaux et le propriétaire (CFF) pendant 2 jours.
 - Structure : il y a 3 phases sur 2 jours.
 - o Lancement de l'étude avec visite du site
 - o Travail créatif pour établir des propositions
 - o Synthèse pour la Municipalité.

Après discussion et d'entente avec le Municipal. Le montant alloué à cet atelier est ramené à CHF 60'000.-. Le crédit total se monte donc à CHF 885'000.-.

2. Droit à bâtir des CFF ?
Les deux propriétaires sont la Ville et les CFF. Ces derniers n'ont, à ce jour, aucun droit à bâtir sur cette zone ferroviaire. L'étude-test va définir ces droits et par conséquent, le prix à payer pour les CFF pour financer les études, les espaces publics et les équipements. Les droits à bâtir concernent un important périmètre borné à l'est par le pont de l'Etraz et l'ouest par le pont de la Morâche.
3. Préavis 83 :
Cette étude sur le transit des cyclistes du nord au sud reste une nébuleuse que la commission n'a pas réussi à dissiper. Il nous a été signifié que cette étude fera partie du cahier des charges de l'étude-test. La Municipalité n'était pas satisfaite du résultat de la première étude et il n'y avait pas de rapport final.
4. Cahier des charges
Ce point fondamental illustre le chat qui se mord la queue. La Municipalité a des objectifs, mais ils sont confidentiels. Ces objectifs sont issus d'ateliers d'analyse avec définition de plusieurs axes.
 - Passage inférieur attractif
 - Libération de l'espace public
 - Piétonisation
 - Localisation des arrêts des transports.La divulgation de ces détails affaiblirait la position de la Municipalité vis-à-vis des CFF dans les négociations.
5. Quel est le calendrier ?
La fin de l'étude-test est fixée à la fin 2021. Les CFF ont un calendrier précis pour les travaux sur cet axe important. Il concerne les travaux, les aiguillages et le pont de l'Etraz. Ils ont aussi des exigences de rentabilité sur l'exploitation de leurs terrains.
6. Autres études-test ?
Comme déjà mentionné d'autres villes ont procédé de la même manière (Malley, Renens, Satigny) avec des résultats positifs. Morges a procédé de manière différente par un mandat direct. Cet espace complexe nécessite de nombreuses idées et propositions.
7. Apport de la Région et du Canton.
La Région pourrait participer à la réalisation des aménagements de mobilité et d'espaces publics rétroactivement via le DISREN. Le Canton participera aux études concernant l'interface de transport avec un maximum de 50%, mais pas à celle concernant les espaces publics. La station vélos sera en partie financée via les projet d'agglomération.
8. Motion Héritier
Après discussion, la commission est d'avis que ce rapport-préavis ne peut pas être considéré comme une réponse à cette motion. En effet, les échéances de réalisation sont trop lointaines pour que la Municipalité s'exonère de réponses plus rapides.

La commission dépose donc les deux amendements suivant :

1. Ramener le coût de l'atelier créatif de CHF 80'000.- à CHF 60'000.-, ce qui diminue le crédit alloué à CHF 885'000.- TTC.
2. Supprimer le point 1 des conclusions. Le rapport-préavis ne constituant pas une réponse à la motion Héritier.

Conclusion

Ce préavis est une grande marmite dans laquelle on mélange, les intérêts de la Ville et des CFF, les contraintes de la mobilité dure et douce, les problèmes des transports multiples (CFF, voitures, NTStCM, vélos, bus, taxis, piétons) et enfin le développement-immobilier (logements).

Les experts de cette étude-test sont chargés de créer un projet attractif et de rendre cette soupe attirante.

Vu l'ampleur de la dépense la commission a demandé une réduction des coûts qui sera réalisée par une réduction de CHF 20'000.- sur la rétribution des équipes liées à l'atelier créatif du Martinet.

Malgré tout, la place de la Gare vaut bien une étude-test en raison de son importance. La commission est attentive aux coûts, mais aussi à la gouvernance de l'étude qui doit être politique, mais aussi basée sur les avis d'experts et techniciens.

Quant à la motion Héritier, la commission ne l'accepte pas car, comme discuté plus avant, les échéances de réalisation sont trop lointaines pour s'exonérer de mesures plus proches.

Au total, la commission unanime vous recommande d'accepter ce préavis, même s'il comporte beaucoup d'inconnues : cahier des charges et financement surtout. En conclusion une étude est faite d'incertitude car dans le cas contraire, elle n'aurait pas lieu d'être.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillère et Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 210/2020 concernant « demande de crédit de CHF 905'000.- TTC pour le développement du secteur Gare et l'organisation d'une étude-test ».

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet.

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- ~~1. De ne prendre pas acte du présent rapport-préavis comme valant réponse à la motion du 07 octobre 2019 de M. le Conseiller communal Fabien Héritier, intitulée « Gare nord » ;~~
2. d'accorder un crédit de CHF 885'000.-TTC pour établissement d'une procédure d'étude-test sur le secteur Gare, de l'élaboration d'un plan guide et l'organisation d'un atelier créatif pour le secteur du Martinet ;
3. de porter ce montant en augmentation du compte N°9143-20- Dépenses du patrimoine administratif, dépense amortissable en 5 ans ;

La Commission :

Madame Laure Damtsas
Monsieur Claude Farine
Monsieur Alexander Federau
Madame Edyta Graf
Monsieur Robert Jenefsky
Madame Taïna Pieren
Monsieur Fabien Héritier
Monsieur Philippe Glasson Président et rapporteur